# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## zones urbaines sensibles

Question écrite n° 17018

### Texte de la question

M. Daniel Goldberg appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'élargissement de la zone urbaine sensible (ZUS) pour la ville d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Le décret n° 96-1156 du 26 décembre 1996 délimite la zone urbaine sensible d'Aulnay-sous-Bois aux quartiers Emmaüs, La Rose des Vents, Le Merisier et Les Étangs. Ce périmètre n'a pas été actualisé depuis. Or d'autres quartiers sont concernés par des difficultés particulières d'exercice que peuvent rencontrer les agents publics. Les personnels de la fonction publique territoriale agissent bien entendu dans ces quartiers non visés par le décret, mais sans les moyens dont ils pourraient bénéficier si la ZUS était élargie. Aussi, il lui demande bien vouloir lui préciser dans quelle mesure la révision du périmètre de la ZUS d'Aulnay-sous-Bois pourrait permettre son élargissement à l'ensemble de la ville.

### Données clés

**Auteur :** M. Daniel Goldberg
**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (10e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 17018
**Rubrique :** Aménagement du territoire
**Ministère interrogé :** Intérieur
**Ministère attributaire :** Cohésion des territoires

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 5 février 2013, page 1230
**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)